3) Enfin les rapports du secteur enseignant avec les autres secteurs doivent être systématisés. La nécessité de la mise en place d'une commission Education Nationale, composée des représentants des commissions enseignante, étudiante et lycéenne, est aujourd'hui acquise. Son absence s'est faite cruellement sentir lors des affaires Guiot et Bertin pour ne citer que des luttes récentes. Le congrès doit se prononcer pour la mise en place d'une telle commission, élue par le C.C.

Par ailleurs l'articulation du travail enseignant avec le travail ouvrier doit être réalisée à trois niveaux au moins :

* le développement du travail ouvrier dans la fonction publique requiert non seulement une concertation programmatique permanente avec le secteur Education Nationale, mais également une concertation tactique lors des mobilisations des travailleurs de l'ensemble de la Fonction Publique.

* les rapports entre l'E.E. tendance syndicale révolutionnaire de la FEN et les embryons de tendances dans le mouvement ouvrier exigent des discussions centrales, aujourd'hui urgentes.

* enfin le rôle des enseignants pour notre implantation dans la jeunesse ouvrière : CET, IUT, etc... implique une collaboration étroite entre le secteur enseignant et ouvrier.

Pour répondre à ces diverses exigences des réunions régulières doivent avoir lieu entre commissions ouvrière et enseigante aux niveaux local et national.

Deux camarades du secrétariat de la CEN doivent être chargés des rapports avec la Commission Ouvrière Nationale, où seront notamment mises au point les modalités de coordination des fractions intervenant dans les divers syndicats.